

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-1508/SG/FP constatant la reprise de ses fonctions par un professeur de collège d'enseignement général

n° 69-1508/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
18 octobre 1969

Numéro JO
n° 23 du 10/11/1969

Date du numéro
10 novembre 1969

TEXTE INTÉGRAL

Est constatée, pour compter du 24 septembre 1969, la reprise de ses fonctions antérieures de professeur de C.E.G. au lycée mixte de Djibouti (Ministère de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse) par Mme Odette Rioux, professeur de collège d'enseignement général, 9% échelon.